

*Radiodiffusion—Loi*

Il satisfait également les besoins des Canadiens vivant hors des zones urbaines, ceux des autochtones et ceux des handicapés physiques.

**Des voix:** Bravo!

**Mlle MacDonald:** Le gouvernement a déjà annoncé un certain nombre d'initiatives visant à offrir des services de distribution aux petites localités et aux collectivités isolées. Il s'est également engagé à établir un système de distribution par satellite pour le service de lecture des aveugles.

Je reviens au besoin de stopper l'érosion des institutions qui réglementent et dirigent le système de radiodiffusion, car c'est ce qui s'est produit au cours des dernières années.

Le projet de loi C-136 ne fonde donc pas sa définition de la radiodiffusion sur la technologie, il reste neutre à cet égard.

Les grands participants dans le domaine de la radiodiffusion peuvent donc prendre de l'expansion et se transformer grâce aux technologies les plus efficaces et les plus rentables qu'ils peuvent utiliser. Le projet de loi C-136 leur ouvre la voie. Il n'impose pas de restrictions sur l'exploitation des technologies pour la prestation de services de radiodiffusion dans tout le pays.

Le projet de loi n'étant pas uniquement enraciné dans la technologie, le gouvernement fédéral aura plus de latitude pour exercer ses pouvoirs, qui ne seront pas contestés à mesure que les techniques évolueront.

En résumé, voici pourquoi le projet de loi C-136 est d'importance vitale pour notre pays. Il reconnaît la primauté de la programmation canadienne. Il reflète la dualité linguistique et les différences entre la radiodiffusion française et la radiodiffusion anglaise. Il garantit que la culture, la société et les goûts canadiens seront traduits dans la programmation et dans les opérations. Il donne à tous les Canadiens accès à une vaste gamme de signaux de radio et de télévision. Il n'est pas axé sur la technologie et peut s'adapter aux changements technologiques. Il garantit que la Société Radio-Canada et le CRTC joueront un rôle efficace et feront preuve de souplesse.

[Français]

Par ce projet de loi, le gouvernement actuel veut enrichir notre culture et notre identité nationales.

[Traduction]

Je tiens à dire que je suis très fier de ce projet de loi. Il est l'aboutissement du travail de nombreux intervenants. Le premier ministre (M. Mulroney), le Cabinet, les membres du comité permanent qui ont travaillé sans relâche pendant des mois, les membres du groupe de travail Caplan-Sauvageau de même que les nombreux Canadiens qui nous ont fait part de leur point de vue, à titre individuel et collectif, ont tous contribué largement à l'élaboration de ce projet de loi.

Aucun projet de loi ne peut satisfaire tout le monde, dans ses moindres détails, mais je dois dire que je suis heureuse de la réaction initiale que nous avons eue—que ce soit de la part des représentants des médias ou des organismes ou regroupements de tous les coins du pays—au sujet de ce projet de loi. Ce projet de loi est le résultat d'un effort collectif dont la Chambre a tout lieu de s'enorgueillir. Le projet de loi lui-même assurera, à

mon avis, l'existence d'une industrie canadienne de la radiodiffusion forte, dynamique et bien adaptée au XX<sup>e</sup> siècle. Il nous permettra aussi d'affirmer notre identité culturelle qui est, d'abord et avant tout, canadienne. Je suis sûre que c'est là l'objectif que nous cherchons tous à atteindre.

● (1540)

**M. Waddell:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pourrais-je obtenir le consentement unanime pour poser une question à la ministre?

**Mlle MacDonald:** Je n'ai pas d'objection.

**M. le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

**M. le président:** Comme il n'y a pas consentement unanime, nous reprenons le débat. L'honorable députée de Mount Royal (M<sup>me</sup> Finestone).

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** J'ai l'impression que la ministre était prête à répondre, monsieur le Président.

**Mlle MacDonald:** Oui.

**Mme Finestone:** Je suis très heureuse de prendre la parole à propos de ce projet de loi. J'avoue à la ministre que cela a été un tour de force. De grands secteurs de la société canadienne ont apporté leur collaboration au projet de loi lui-même. Ces personnes n'ont pas encore eu la possibilité de l'examiner puisque, la ministre en conviendra j'en suis certaine, celui-ci n'a été déposé il n'y a que deux ou trois semaines.

On devrait décerner une médaille à la ministre pour avoir réussi, ce qui n'était pas un mince exploit je le reconnais, à faire étudier ce projet de loi par le Cabinet et à obtenir la permission de l'inscrire à l'ordre du jour aussi rapidement. À cet égard, nous sommes tous très heureux, je pense, de voir que ce projet de loi est arrivé au stade de sa rotation naturelle qui se produit tous les 20 ans, ce qui nous permet d'avoir un nouvel aperçu de ce qui se passe dans ce monde des télécommunications en mutation extrêmement rapide dans lequel nous vivons.

Cela dit, ce projet de loi tient la promesse du premier ministre (M. Mulroney) qui a annoncé pendant sa campagne d'août 1984 une nouvelle loi sur les communications que la ministre propose maintenant à l'été 1988. Je trouve le choix du moment plutôt intéressant et je voudrais prendre un instant pour faire quelques remarques à ce sujet.

**M. Boyer:** C'est le meilleur moment.

**Mme Finestone:** Est-ce le meilleur moment? Je me le demande, monsieur le Président. C'est l'été, une période où les gens sortent se détendre et ne font pas très attention à l'ordre du jour public. Il est intéressant de constater que les questions, qui, d'après moi, touchent fondamentalement notre tempérament, notre nature et le genre de personnes que nous sommes en tant que Canadiens, sont inscrites à l'ordre du jour pendant les mois d'été. On nous a rappelé il y a deux étés pour une question de droit pénal et l'été dernier parce que nous étions submergés par une vague de réfugiés et qu'il fallait étudier une nouvelle loi sur l'immigration.